



République Française
Département de la Moselle

COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 8 JUIN 2021

L'an Deux Mille Vingt-et-un, le huit juin à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le vingt-cinq avril se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil de communauté du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Étaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, MM. Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET

Absent avec procuration : ./.

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 11
Nombre de votants : 11

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Pascal MULLER, D.G.S.T, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service communication



1. Objet : Rappel du calendrier des réunions institutionnelles et politiques à venir

Jours	Dates	Heures	Réunions	Lieux
Mardi	01/06/2021	17 h 30	Bureau communautaire décisionnel	Salle du Conseil
Jeudi	03/06/2021	18 h 30	Commission Développement économique	Grande salle de réunion
Mardi	08/06/2021	17 h 30	Séance de travail du Bureau communautaire	Salle du Conseil
Mercredi	09/06/2021	18 h 00	Commission Développement numérique-NTIC	Grande salle de réunion
Jeudi	10/06/2021	18 h 00	Commission Mobilité et Coopération transfrontalière	Grande salle de réunion
Mardi	15/06/2021	17 h 30	Bureau communautaire pré-conseil	Salle du Conseil

Mercredi	16/06/2021	17 h 30	Commission Politique Sport	Grande salle de réunion
Jeudi	17/06/2021	17 h 30	Commission « Environnement - Développement durable	Grande salle de réunion
Jeudi	24/06/2021	18 h 00	Commission Politique Touristique	Grande salle de réunion
Vendredi	25/06/2021	18 h 30	Commission Politique de la petite enfance et des affaires sociales	Grande salle de réunion
Mardi	29/06/2021	17 h 30	Séance de travail du Bureau communautaire	Salle du Conseil
		19 h 00	Conseil communautaire	Salle du Conseil
Mercredi	30/06/2021	17 h 00	Commission Culture	Grande salle de réunion

Le Bureau communautaire prend acte.

Vote : Pour : 11
 Abstention : 0
 Contre : 0

2. Objet : Adoption du compte rendu de la réunion du Bureau communautaire en date du 4 mai 2021

Il est demandé au Bureau communautaire de bien vouloir approuver le compte rendu de la réunion du 4 mai 2021.

Le Bureau communautaire adopte à l'unanimité le compte rendu.

Vote : Pour : 11
 Abstention : 0
 Contre : 0

3. Objet : Association Nord Moselle+ - Protocole d'accord relatif au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le territoire Nord Mosellan

L'association « Nord Moselle + » a été créée sous l'impulsion des élus des EPCI situés dans le nord mosellan pour incarner la démarche intercommunautaire à l'échelle de leurs territoires en vue de :

- constituer un lieu de concertation sur des projets communs à identifier en tant que vecteurs de développement du territoire Nord Mosellan élargi,
- contribuer au passage à la concrétisation de ces projets communs en recherchant les meilleures solutions juridiques et financières,
- associer à ce travail tous les organismes intéressés par ces vecteurs de développement.

L'association entend constituer une enceinte de référence où s'expriment de façon privilégiée et structurée, les attentes des différents acteurs territoriaux.

Elle aide à la transformation des intentions de ses membres, en projets institutionnels.

Cette action, essentiellement stratégique, est mise en œuvre par l'organisation d'ateliers de réflexion, destinés à alimenter les débats et les échanges entre les membres de l'association et les partenaires de ses derniers dans les domaines les plus variés.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration de l'association a proposé d'élaborer un protocole d'accord qui vise à clarifier le soutien apporté par chaque EPCI, à l'enseignement supérieur et à la recherche sur le territoire nord mosellan.

Le présent protocole, après avoir rappelé l'intérêt général que recherchent ses différents membres dans le cadre de ce partenariat, précise la charge administrative et financière que les parties acceptent d'assumer, pendant la durée du mandat.

En contrepartie de leur mobilisation, les membres de l'association décident de partager les fruits de leurs travaux et peuvent en revendiquer ensemble, les résultats et les effets.

Vu les statuts de la CCCE notamment la compétence supplémentaire « soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche »,

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- de valider le projet de protocole présenté et annexé,
- d'autoriser le Président à signer la présente et à verser dans le cadre des crédits inscrits au budget le financement correspondant,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour :	11
Abstention :	0
Contre :	0

4. Objet : Demande de subvention de l'Amicale du Personnel de la CCCE

Vu la décision n° 9 du Bureau communautaire en date du 21 mai 2019 décidant d'attribuer la subvention à l'Amicale du Personnel de la CCCE sur la base de 900 € par agent à temps complet et répartie de la manière suivante :

- 550 € de chèques vacances,
- 160 € de chèques culture,
- 160 € de chèques « Cadhoc »,
- 30 € de tickets événements (Cinéma, sortie...),

Considérant les effectifs communautaires à la date du 1^{er} janvier 2021 : 190 agents à temps complet et 28 agents à temps non complet, ainsi que les échéances prévisibles des contrats des agents contractuels pour l'année 2021,

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'octroyer une subvention sur la base de 900 € par agent, à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2021, soit 171 942,27 €,
- d'autoriser le Président à signer la nouvelle convention attributive de subvention correspondante, ci-annexée,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 11
Abstention : 0
Contre : 0

5. Objet : Association Entreprendre en Lorraine Nord – 26^e édition du Salon à l'Envers - Subvention

La 26^e édition du Salon à l'Envers aura lieu le 14 octobre 2021, place de la Liberté à Thionville. Cette manifestation dédiée au développement économique est basée sur un concept original destiné à créer des rencontres entre donneurs d'ordre et entreprises.

Le Salon à l'Envers bénéficie d'un soutien de l'ensemble des intercommunalités du Nord mosellan, qui attribuent chacune une subvention, et qui y assurent une présence via un stand.

Le budget prévisionnel de l'édition 2021 s'élève à 186 140 €. La CCCE est sollicitée à hauteur de 5 000 €. Ce montant a d'ores et déjà fait l'objet d'une inscription au Budget primitif 2021.

Le principe d'un stand commun « Nord Moselle+ » pourrait être renouvelé cette année, de façon à y afficher et présenter les grands projets communs des 6 EPCI du Nord Mosellan. Pour la CCCE, le pilotage et l'animation de cette action sont assurés par le service « Développement économique ». L'aménagement et la présence sur un stand tout au long de la journée permet également d'assurer la promotion des zones d'activités communautaires. En 2020, l'Office de Tourisme communautaire était associé au service développement économique pour élargir l'approche de l'attractivité du territoire, tant économique que touristique et patrimoniale.

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission « Développement économique » en date du 22 avril 2021,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'Association Entreprendre en Lorraine Nord au titre de la participation de la CCCE à la 26^e édition du Salon à l'Envers,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 11
Abstention : 0
Contre : 0

6. Objet : Exonération de loyer - Madame LEAL (esthéticienne)

Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 autorisant la prorogation de l'état d'urgence,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,

Vu le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu la délibération n°3 du Conseil communautaire en date du 16 mai 2020 instaurant le dispositif FARE, aide exceptionnelle CCCE aux entreprises du territoire dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19,

Vu la décision du Président du 18 mai 2020 qui portait sur l'exonération de loyers de certaines entreprises dont « Entreprise accueillie à l'Espace nautique »,

Vu le bail commercial notarié en date du 8 janvier 2019 conclu entre la CCCE et Madame LEAL, esthéticienne, pour l'occupation de cellules commerciales au sein de l'espace aquatique CAP VERT à BREISTROFF-LA-GRANDE (57570),

Vu l'avenant au bail commercial conclu entre la CCCE et Madame LEAL, signé en date du 10 avril 2021,

Considérant que dans le cadre de sa compétence Développement économique, et plus particulièrement son volet dédié à l'immobilier d'entreprise, la CCCE propose des locaux professionnels en location,

Considérant que Madame LEAL, esthéticienne, demeurant à BREISTROFF-LA-GRANDE (57570) a signé un bail commercial en date du 8 janvier 2019 pour l'occupation d'un local au sein de l'Espace aquatique CAP VERT.

Considérant que Madame LEAL a bénéficié d'une exonération de loyer pour les mois de mars, avril, et novembre 2020 en raison de l'obligation de fermeture administrative des commerces non essentiels dans le cadre de la crise sanitaire,

Considérant l'obligation de fermeture administrative imposée à Madame LEAL durant le mois d'avril 2021 au titre de l'état d'urgence sanitaire,

Considérant que Madame LEAL a, par courrier reçu le 16 avril 2021, sollicité une nouvelle exonération de loyer au titre du mois d'avril 2021,

Considérant les incertitudes consécutives à l'évolution de la situation et les conséquences administratives et financières imposées à Madame LEAL du fait de la nature de son activité commerciale « non essentielle » ainsi que de sa localisation dans un « établissement sportif couvert » sujet également à de possibles nouvelles obligations de fermeture,

Considérant qu'il est proposé d'acter une exonération de loyer au bénéfice de Mme LEAL dès lors que son établissement subi les conséquences d'une fermeture administrative à l'initiative de la CCCE ou par voie légale et réglementaire,

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission « Développement économique » en date du 22 avril 2021,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- **d'exonérer de loyer Madame LEAL pour les mois d'avril et mai 2021,**
 - **d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.**
- Une décision sera prise à chaque fermeture administrative si nécessaire.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour :	11
Abstention :	0
Contre :	0

7. Objet : Zone d'Aménagement Concerté Vital Park à Hettange-Grande - Vente de terrain à la SCI E3A

Vu le contrat de concession de la ZAC d'Hettange-Grande passé entre la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et la SODEVAM en date du 10 février 2014,

La CCCE a décidé d'initier une procédure de Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) dans l'objectif d'accompagner la poursuite du développement de la zone à vocation artisanale et commerciale d'Hettange-Grande. Ces terrains ont pour vocation de répondre à la demande croissante des entreprises pour développer leur activité à proximité de la frontière luxembourgeoise.

En qualité de concessionnaire, la SODEVAM s'est vue confier les missions suivantes :

- acquérir la propriété des biens nécessaires à la réalisation de l'opération,
- procéder aux études opérationnelles en vue de la réalisation du projet,
- aménager les terrains et les équipements d'infrastructures destinés à être remis à la CCCE,
- assurer l'ensemble des tâches de conduite et de gestion de l'opération,
- commercialiser et céder les biens immobiliers aux divers utilisateurs agréés par la CCCE.

Afin de développer une activité de contrôle technique, sous franchise « Autovision », le terrain sera acquis par la SCI E3A, société créée par M. KALAC, garagiste et négociant d'expérience.

Dans le cadre de son projet, Monsieur KALAC se porterait acquéreur de la parcelle b dans l'îlot 2-2, en second rideau de la ZAC « Vital Park » à Hettange-Grande.

Le prix de vente proposé est de 35 € H.T./m², soit le prix défini par la délibération du Conseil communautaire n° 15 en date du 11 juillet 2017. Il est destiné aux entreprises relevant des secteurs de l'artisanat, du stockage et dans une moindre mesure du commerce.

La vente définitive du terrain n'interviendra qu'après obtention par la société d'un permis de construire purgé de tout recours, conforme au projet présenté en commission le 22 avril 2021. La signature d'un avant-contrat permettra de concrétiser l'engagement des parties.

La vente menée par le concessionnaire, à savoir la SODEVAM, sera consentie en intégrant les conditions suivantes :

- pacte de préférence sur une durée de 30 ans,
- engagement de construire dans un délai de 4 ans et interdiction de revendre avant achèvement des constructions afin d'éviter sur le site d'édification d'un bâtiment inachevé.

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission « Développement Economique » en date du 22 avril 2021,

Il est demandé au Bureau Communautaire :

- **d'autoriser la SODEVAM à procéder à la vente du terrain b à la SCI E3A faisant partie de l'îlot 2-2, selon les conditions définies ci-dessus.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour :	11
Abstention :	0
Contre :	0

8. Objet : Mission Locale du Nord Mosellan - renouvellement de la convention pour la période 2021-2024 et appel à cotisation

La MLNM, dans le cadre de sa mission de service public pour l'emploi, constitue un réseau essentiel d'écoute, d'accueil, d'information et d'orientation des jeunes de 16 à 25 ans. Elle travaille en étroite collaboration avec les services de l'Etat et les collectivités territoriales et locales. Sa mission est rendue possible grâce au financement apporté notamment par les communes.

Une convention pluriannuelle 2017-2020 entre la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et la MLNM organisait les rapports entre les deux parties. La MLNM sollicite la CCCE pour le renouvellement de cette convention, pour la période 2021-2024, et dans ce cadre, la reconduction de la cotisation de la CCCE, à hauteur de 0,60 € par habitant au titre de l'année 2021.

Le projet de convention 2021-2024 est annexé au présent rapport. Selon ce projet, le montant de la cotisation pour l'année 2021 est calculé en tenant compte de la population

municipale au dernier recensement INSEE de 2018, en vigueur au 1er janvier 2021, soit 25 985 habitants. Le coût de la cotisation pour l'année 2021 s'élève donc à 15 591 €. Cette somme sera actualisée chaque année par référence aux données publiées par l'INSEE.

La MLNM s'engage notamment à :

« - coordonner, favoriser et promouvoir toutes actions et initiatives destinées à favoriser l'insertion sociale et/ou professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, résidents sur le territoire de la CCCE.

- a être représentée lorsque la CCCE la sollicitera sur des questions relatives à la définition, la mise en œuvre de ses politiques en termes d'insertion sociale et/ou professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans ... ».

La CCCE s'engage à :

« - solliciter la participation de la MLNM pour toutes questions relatives à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques menées en direction des 16/25 ans du territoire, notamment sur les thématiques de l'emploi et de la formation, mais aussi de l'accès au logement, de la mobilité et de la santé.

- désigner deux membres titulaires et deux membres suppléants en qualité de représentant de la CCCE au Conseil d'Administration de la MLNM. »

En 2020, concernant les jeunes domiciliés sur le territoire de la CCCE :

- 307 ont été en contact avec l'association (152 en 2019, 346 en 2018)
- 90 jeunes ont été accueillis (101 en 2019, 81 en 2018)
- 37 jeunes ont bénéficié d'un premier accueil (48 en 2019, 34 en 2018)

Pour mémoire, l'aide apportée par la CCCE à la MLNM s'est élevée à 15 807 € en 2020, 15 734 € en 2019, 15 628 € en 2018, et 15 506 € en 2017.

L'association MLNM est partenaire de la structure France Services. A ce titre, elle tient une permanence dans les locaux d'Entringe tous les lundis matin, et a identifié un correspondant référent qui peut être contacté en cas de demande d'un usager concernant les thématiques traitées par l'association.

Considérant que le service rendu par l'association Mission Locale du Nord Mosellan aux habitants du territoire communautaire s'inscrit dans l'action sociale menée par la Communauté de Communes,

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission « Politique de la petite enfance et des affaires sociales » en date du 31 mars 2021,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- de renouveler l'adhésion de la CCCE à la MLNM pour la période 2021-2024,
- de verser une cotisation à hauteur de 0,60 € par habitant (base population municipale au dernier recensement de l'INSEE), soit, pour l'année 2021, 15 591 €,
- d'autoriser le Président à signer la convention entre la CCCE et la MLNM pour la période 2021-2024,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 11
Abstention : 0
Contre : 0

9. Objet : Contrat type pour la reprise et le recyclage du standard plastique « flux développement » avec l'éco-organisme Citéo

Par décision n° 9 du 15 mai 2018, le Bureau communautaire a autorisé le Président à signer avec l'Eco-Organisme Adelphe un contrat pour le financement du recyclage des emballages ménagers pour la période 2018-2022 dit « CAP 2022 », et les contrats de reprise de matériaux avec les entreprises re-preneuses.

Par décision n°18 du 12 novembre 2019 du Bureau communautaire, le Président a été autorisé à signer un avenant au contrat CAP 2022 afin, notamment, de modifier la définition des standards par matériaux et la création d'une option spécifique de reprise, assurée par la société agréée pour le standard « flux de développement » (plastique).

En vue de la généralisation des consignes de tri à tous les emballages ménagers, en particulier les plastiques autres que les bouteilles et flacons, d'ici 2022, de nouveaux standards plastiques ont été définis au Cahier des charges (arrêté modificatif du 4 janvier 2019), avec la création d'un modèle de tri à deux standards : « standard plastiques hors flux développement » et « standard flux développement ».

Par décision n°14 du 2 février 2021 du Bureau communautaire, le Président a été autorisé à signer l'avenant n°1 au contrat de reprise option filière plastique avec l'entreprise Valorplast pour la reprise du « standard plastiques hors flux développement ».

La CCCE est cliente d'un centre de tri sélectionné par Citeo aux fins de la production des nouveaux standards et notamment du Standard flux développement regroupant ainsi tous les nouveaux plastiques rigides en ECT (hors film).

Cet engagement de reprise et de recyclage concerne le standard flux développement, comportant :

- PET foncé et opaque : bouteilles, flacons, pots et barquettes monocouche,
- PET clair : barquettes monocouche,
- PS : pots et barquettes monocouche,
- Barquettes multicouches, emballages rigides complexes en plastique, à compter du 1^{er} janvier 2021
avec une teneur minimale de 90 % d'emballages plastiques rigides.

Compte tenu des décisions citées précédemment, il convient désormais d'officialiser la reprise du flux en développement par Citeo actant du prix de reprise unique à zéro euro par tonne et la prise en compte des tonnages du flux développement dans les soutiens financiers versés par Citeo. Les conditions de rachat à zéro €/t du flux développement sont contrebalancées par un tarif de rachat plus important par Valorplast des autres résines plastiques ainsi épurés des ECT (660 €/t au lieu de 600 €/t précédemment).

Le présent contrat reprend les conditions et modalités selon lesquelles Citeo s'engage à reprendre l'intégralité des déchets ménagers en plastique de la CCCE conformes au « standard Flux Développement » à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2022.

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission « Environnement et développement durable » en date du 20 mai 2021,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'autoriser le Président à signer le contrat type pour la reprise et le recyclage du standard plastique « flux développement » avec la société Citeo, tel qu'annexé,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 11
Abstention : 0
Contre : 0

10. Objet : Manifestation sportive communautaire – Demande de subvention du Football Club de Hettange-Grande pour le stage « foot vacances » de l'été 2021

Vu le règlement de mise en application de la politique sportive modifié par délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 3 décembre 2019 permettant le soutien aux manifestations sportives d'intérêt communautaire,

Le Football-Club d'Hettange-Grande organise pour la 22^e année consécutive un stage de Football à destination des jeunes garçons et filles âgés de 6 à 13 ans. Proposé sous le couvert du District Mosellan de Football, ce stage se déroulera du 16 au 21 août 2021 et pourra accueillir jusqu'à 100 jeunes en demi-pension, licenciés ou non dans un club de football.

Outre les activités footballistiques, d'autres activités ludiques et culturelles sont intégrées au programme d'encadrement des jeunes, telles que :

- sortie VTT en forêt (parcours de 22km) ;
- sortie piscine / sortie accrobranche ;
- découverte et initiation à la pêche avec l'association La Fraternelle ;
- chasse au trésor ;

Environ 50 % des stagiaires sont licenciés au club du FC Hettange.

Le stage est ouvert tant aux enfants voulant découvrir et s'initier à la pratique du football, qu'aux joueurs avec plusieurs années d'expérience, de pratique voulant se perfectionner.

L'encadrement des sessions est assuré par les éducateurs du FC Hettange-Grande, diplômés et spécialisés dans la discipline footballistique, sous la responsabilité d'un éducateur titulaire du Brevet de Moniteur de Football.

Les jeunes accueillis sur les terrains du FC Hettange-Grande, sont répartis en groupe en fonction du niveau de pratique sportive, de l'âge des enfants et des affinités de ces derniers.

Les objectifs généraux et opérationnels de ce stage sont :

- permettre le développement de l'enfant à partir du football et d'activités diverses :
 - acquérir les connaissances de base concernant l'hygiène du sportif,
 - apprentissage de la vie en collectivité,

- proposer un emploi du temps aménagé à la pratique du football avec le plaisir comme leitmotiv,
- solliciter et développer les ressources de l'enfant :
 - permettre le développement de l'enfant à partir du football,
 - préserver et développer sa santé par une pratique réfléchie, prévention des conduites à risque et hygiène,
 - acquérir les connaissances de base concernant l'hygiène du sportif permettant de mieux appréhender sa pratique.

Ces objectifs sont mis en œuvre en veillant au respect physique des stagiaires, en prenant en compte les besoins affectifs et les rythmes de chacun.

A la fin du stage, chaque participant reçoit un diplôme sur lequel seront mentionnées ses performances et ses différentes notes de stage : attitude, résultats aux tests, etc. Ce document comportera également un commentaire de l'éducateur de la semaine qui lui donnera des conseils pour progresser dans la discipline sportive.

Le coût global de ce projet est estimé à 23 800 €.

La CCCE est sollicitée pour l'octroi d'une subvention de 6 000 € permettant à l'association de supporter l'ensemble des dépenses liées à l'organisation de cette semaine d'activités (matériel pédagogique, frais de restauration, récompenses, frais d'encadrement, animations et sorties diverses). Cette aide financière représente 25,21 % du budget prévisionnel.

Rappel : le stage de football organisé par le FC Hettange est soutenu chaque année par la CCCE à hauteur de 5 250 € de 2015 à 2019, puis 6 000 € sur décision du Bureau communautaire en date du 25 février 2020.

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport » du 5 mai 2021,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'octroyer une subvention de 6 000 € au FC Hettange-Grande;
- de verser la subvention en 2 tranches (1^e tranche de 70 % soit un montant de 4 200 € à titre d'acompte puis le solde représentant un montant de 1 800 € après présentation du bilan financier du stage sportif),
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour :	11
Abstention :	0
Contre :	0

11. Objet : Appel à projet – « Micados Cap sur l'Eau »

Vu la décision n° 13 du Bureau communautaire en date du 1^{er} décembre 2020 entérinant le projet « Micados Cap sur l'Eau », visant à proposer aux jeunes du territoire une nouvelle dynamique d'activités ludiques,

Objectifs de « Micados Cap sur l'Eau » :

- permettre le rayonnement de la CCCE à travers un nouveau projet sportif en direction des jeunes - développement de la politique sportive communautaire pour le mandat 2020-2026,
- véhiculer l'image du dynamisme de l'espace aquatique Cap Vert (valorisation de l'espace aquatique sur le territoire face à la construction d'un équipement nouveau sur le territoire de la CAPFT à Basse-Ham),
- revaloriser le soutien aux clubs partenaires de la CCCE à travers les projets de clubs - libre choix pour les clubs de définir leurs priorités en développant davantage le volet « compétition » et/ou en développant le versant « loisirs et découverte » susceptibles d'être retenus dans le cadre du Label Terre de Jeux,
- proposer des animations gratuites pour un public jeune (la tranche d'âge étant arrêtée au public collégien de 11 à 15 ans) plus large avec une capacité d'accueil supérieure à 30 enfants et adolescents.

Ce projet est piloté par la CCCE et les animations encadrées par le personnel communautaire suivant :

- le chef de service de l'espace aquatique Cap Vert,
- un éducateur sportif membre de l'équipe de l'espace aquatique Cap Vert,
- un agent de maîtrise principal participant à l'accompagnement opérationnel de tous les projets d'animations depuis l'été 2013.

Six associations sportives locales (Les Plongeurs Masqués + Cap Vert Plongée + Les Athabascans + M'Danse + Volley Communautaire Hettange Sportif + La Fraternelle) mettront à disposition de la CCCE des dirigeants associatifs bénévoles chargés d'encadrer et d'animer des ateliers spécifiques en plongée, tir subaquatique, volley-ball, pêche, hip-hop, tir à l'arc.

La Ligue Lorraine de Triathlon prendra intégralement en charge une animation spécifique permettant la découverte des différentes disciplines du Triathlon. Cette dernière animation de type « Grand Public » permettra en outre d'élargir les animations sur une journée dédiée plus particulièrement au public « enfant » ciblé par les associations du territoire oeuvrant sur les projets extra-scolaires en lien transversal avec la Commission Petite Enfance.

Ces animations se dérouleront au cours du mois de juillet 2021 si le contexte sanitaire le permet sous forme de 3 sessions réparties selon les périodes suivantes :

- du mercredi 7 au samedi 10 juillet ;
- du lundi 12 au vendredi 16 juillet (excepté le 14 juillet);
- du lundi 19 au vendredi 23 juillet.

Les inscriptions (hors spécificités du Triathlon ouvert au « Grand Public » les vendredi 9 et samedi 10 juillet 2021) seront gérées au moyen d'outils numériques qui permettront aux parents d'inscrire leurs enfants sur le principe d'une journée entière. Les inscriptions seront ouvertes pour un nombre total de 50 jeunes. L'animation concernant la pêche sera réduite à 30 jeunes afin d'assurer un encadrement optimal.

Le projet d'animations « Micados Cap sur l'Eau » sera labellisé « Terre des Jeux ».

Le coût global du projet (hors salaires des agents communautaires et fonctionnement de l'espace aquatique Cap Vert) est estimé à 8 575 € réparti comme suit :

Ligue Lorraine de Triathlon : 4 150 € pour ces 2 jours (4 150 € votés en Bureau Décisionnel du 01.12.20)

Les Plongeurs Masqués : 400 € (plancher pour une demi-journée de présence)

Cap Vert Plongée : 750 €

Les Athabascans : 750 €

M'Danse : 750 €

Volley Communautaire Hettange Sportif : 750 €

La Fraternelle : 750 €

Association Rawdogs : 275 €

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport » du 5 mai 2021,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'octroyer une subvention communautaire aux associations qui participeront à l'opération Micados Cap sur l'Eau sur la base du tableau ci-dessus :

Association	Montant de la subvention
Les Plongeurs Masqués	400 €
Cap Vert Plongée	750 €
Les Athabascans	750 €
M'Danse	750 €
Volley Communautaire Hettange Sportif	750 €
La Fraternelle	750 €
Association Rawdogs	275 € (devis)

- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 11
Abstention : 0
Contre : 0

La séance s'achève à 19 h 52.

Le Président,
Michel PAQUET

